

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 avril 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH I - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICH I) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Les Valendons - Acquisition de parcelles de terrain

Madame Modde, au nom de la commission de l'espace public, la vie urbaine, la tranquillité publique et l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des actions conduites en faveur de la biodiversité, de l'environnement et de la préservation des espaces naturels, la Ville de Dijon a procédé à la maîtrise foncière de plusieurs parcelles de terrain situées dans le secteur des Valendons.

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) s'est portée acquéreur de terrains situés dans ce secteur, d'une superficie totale de 2 ha 41 a 58 ca, par l'intermédiaire de la SAFER Bourgogne Franche-Comté.

Afin de permettre la poursuite, par la Ville, de la constitution de cette réserve foncière, il est proposé de procéder à l'acquisition de ces parcelles, moyennant la valeur vénale de 36 237 €, conforme à l'évaluation de France Domaine, à laquelle s'ajoutent les honoraires et frais initiaux de la SAFER.

Il est précisé que ces terrains sont pour partie déjà aménagés en jardins et pourront faire l'objet, en totalité ou en partie, d'une mise à disposition au profit de la Fédération des Jardins Familiaux.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville sur la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) – 12 rue Félix Faure – 75015 Paris des parcelles de terrain situées aux Valendons, cadastrées section DT n°78 de 20 400 m<sup>2</sup>, n°93 de 3 650 m<sup>2</sup>, n°245 de 58 m<sup>2</sup> et n°246 de 50 m<sup>2</sup>, moyennant le montant total de 46 433 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**